



BIOCONSULTANTS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS

• DESIGNATION

Bioconsultants est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la santé. Son siège social est fixé au 276, avenue de la Marne – 59700 Marcq-en-Barœul. **Bioconsultants** conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **Bioconsultants**.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations inter-entreprises / séminaires** : les formations inscrites au catalogue de **Bioconsultants** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **Bioconsultants** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

• OBJET

Les présentes **CGV** s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Bioconsultants pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes **CGV** qui prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

• CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **Bioconsultants**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **Bioconsultants** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Bioconsultants**.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **Bioconsultants**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par **Bioconsultants** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **Bioconsultants** au plus tard un jour ouvrable avant le

BIOCONSULTANTS

Tél : 03 20 36 95 11
Fax : 03 20 27 19 47

276 avenue de la Marne
59700 Marcq-en-Barœul

bioconsultants@nordnet.fr
www.bioconsultants.fr



démarrage de la formation, **Bioconsultants** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

- **REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

Bioconsultants offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

- **ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **Bioconsultants**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **Bioconsultants** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **Bioconsultants**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **Bioconsultants** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit ; si l'annulation intervient :

- plus de 7 jours avant la date de formation, 30% du montant total de la formation
- entre 7 jours et la veille de la date de formation, 50% du montant total de la formation
- le jour de la formation, 100% du montant total de la formation

- **HORAIRES ET ACCUEIL**

Sauf indication contraire portée sur le bulletin d'inscription de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

En séminaire, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h030 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de séminaire accueillent les **Stagiaires** à partir de 8h45. Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convention.

En ce qui concerne les formations intra-entreprises, le lieu et les horaires de formation seront fixés avec le **Client**.



BIOCONSULTANTS

- **EFFECTIF ET AJOURNEMENT**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **Bioconsultants** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **Bioconsultants** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **Bioconsultants** se réserve la possibilité d'annuler la formation ou de la reporter et ce sans indemnités.

- **DEVIS ET ATTESTATION**

Pour chaque action de formation en intra, un devis est adressé par **Bioconsultants** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **Bioconsultants** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.

Pour chaque action de formation en séminaire, le **Client** renvoie par courrier postal, télécopie ou mail à **Bioconsultants** le bulletin d'inscription dûment renseigné.

Pour chaque formation, une convention est établie entre **Bioconsultants**, l'**OPCA** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, **Bioconsultants** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, **Bioconsultants** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

- **OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE**

Dans le cadre de ses prestations de formation, **Bioconsultants** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

Bioconsultants ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **Bioconsultants**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Bioconsultants**.



BIOCONSULTANTS

- **PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT**

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Bioconsultants** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Bioconsultants**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

- **DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

- **CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION**

Bioconsultants, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **Bioconsultants** au **Client**.

Bioconsultants s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **Bioconsultants** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **Bioconsultants** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- **PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL**

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Bioconsultants**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.



BIOCONSULTANTS

En particulier, **Bioconsultants** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **Bioconsultants** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

- **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **Bioconsultants** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux seront seuls compétents pour régler le litige.

SEM-NO-04 V3 26/04/2022

BIOCONSULTANTS

Tél : 03 20 36 95 11
Fax : 03 20 27 19 47

276 avenue de la Marne
59700 Marcq-en-Barœul

bioconsultants@nordnet.fr
www.bioconsultants.fr

